

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**CONVOCAATION  
Le 20/07/2021**

**Membres :**

- . effectif légal : 10
- . en exercice : 10
- . Présents : 6
- .Votants : 6

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la station d'épuration de Notre Dame du Cruet, sous la présidence de Lionel COMBET, Président.

**Membres présents :**

- . pour la commune de ST AVRE :**  
M. CHAPPELLAZ, M. GUGGIA
- . pour la commune de LA CHAMBRE :**  
M. MILLERET
- . pour la commune de ST MARTIN :**  
M. COMBET, M. ROUDET
- . pour la commune de N. DAME DU CRUET :**  
M. PERROTIN
- . pour le SIVOM :**

Absents excusés : Mme DULAC, M. BELLOLI,  
M. BERTINO

Secrétaire de Séance : M. CHAPPELLAZ

**Compte rendu de la réunion du SIEPAB du 27 juillet 2021**

**Ordre du jour envoyé le 20/07/2021 à chaque délégué:**

- **1/ Approbation du compte rendu de réunion du 1<sup>er</sup> avril 2021**
- **2/ Information sur les Lignes Directrices de Gestion**
- **3/ Autorisation signature Convention de Gestion de mise à disposition d'un terrain communal au SIEPAB pour l'exploitation du captage d'eau potable de la Pontière avec la commune de Notre Dame du Cruet**
- **4/ Signature Avenant Maitrise d'œuvre n°1 pour travaux Aval Eglise de Saint Martin sur La Chambre**
- **5/ Proposition de prestation d'assistance technique pour l'entretien des ouvrages du service d'eau potable**
- **6/ Rencontre des élus de la commune de La Chapelle**
- **7/ Questions diverses**

**1/ Approbation du compte rendu de réunion du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Après lecture du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, les membres présents qui étaient présents à la réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier. Ils ont ensuite signé le cahier des délibérations.

## **2/ Informations sur les Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Syndical l'obligation de mettre en place les lignes directrices de gestion. Un projet avait été adressé à chaque délégué. Ce projet a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie pour obtenir son avis.

Le Comité Technique a rendu un favorable à l'unanimité lors de sa séance du 21 juin 2021 : les Lignes Directrices de Gestion peuvent être diffusées à l'ensemble des agents.

## **3/ Autorisation signature Convention de Gestion de mise à disposition d'un terrain communal au SIEPAB pour l'exploitation du captage d'eau potable de la Pontière avec la commune de Notre Dame du Cruet**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que l'ensemble des captages d'eau potable du syndicat ont fait l'objet d'une autorisation de prélèvement par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2011.

L'article 8.1 de cet arrêté prévoit que les terrains des périmètres de protection immédiate doivent être et demeurer propriété du SIEPAB ou faire l'objet d'une convention de gestion s'ils appartiennent à une collectivité publique.

Il présente au Conseil Syndical, la convention de gestion définissant les modalités.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention de Gestion de mise à disposition d'un terrain communal avec la commune de Notre Dame du Cruet.

## **4/ Signature Avenant Maitrise d'œuvre n°1 pour les travaux Aval de l'Eglise à Saint Martin sur La Chambre**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical le projet d'études de renouvellement des canalisations dans le secteur Aval de l'Eglise à Saint Martin sur La Chambre engagé en 2008. Ce projet avait été stoppé en 2011 d'un commun accord avec la commune pour une réalisation ultérieure.

Le programme pluriannuel de travaux a prévu la reprise de ces travaux début mars 2022 et il convient d'actualiser les études précédemment réalisées.

Il rappelle les clauses du contrat de maitrise d'œuvre et notamment l'article 4 du CCAP qui précise que le montant définitif de rémunération est fixé par avenant en tenant compte du Coût Prévisionnel de Réalisation du Maitre d'œuvre.

Il présente au Conseil Syndical le projet d'avenant n° 1 relatif au forfait définitif de rémunération suivant l'estimation du Projet actualisé par le Maitre d'œuvre. Cette estimation peut encore évoluer légèrement suite aux remarques au niveau de l'électricité.

**Montant Initial du marché :** 13 020,00 € HT

**Montant de l'avenant 1 :** 7 029,85 € HT

**Montant total du marché Fd:** 20 049,85 € HT

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1, relatif à l'actualisation du forfait définitif de rémunération du Maître d'Œuvre, pour un montant pour l'instant de 7 029,85€ HT, portant le montant du marché à 20 049,85€ HT.

#### **5/ Proposition de prestation d'assistance technique pour l'entretien des ouvrages du service d'eau potable**

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical une proposition de prestation d'assistance technique pour l'entretien des ouvrages du service d'eau potable.

Les prestations concernent :

- l'entretien des régulateurs de pression à hauteur de 8 par an de manière à effectuer la maintenance sur la totalité des réducteurs en 3 ans.
- la maintenance des équipements de traitement (changement annuellement des lampes UV, entretien et étalonnage des conductivimètres, turbidimètre et chloromètre avec changement si besoin des électrolytes).
- la formation du personnel sur ces entretiens.
- la maintenance et la formation seront effectuées au cours des visites tous les 2 mois à raison d'une demi-journée de 4h de présence soit 24h par an.
- la possibilité de contacter l'astreinte du prestataire pour une intervention sous un délai de 2 heures maximum
- des prix unitaires sont également proposés si besoin pour :
  - le remplacement de régulateur de pression,
  - rechercher de fuite
  - le nettoyage de réservoir
  - les heures passées en astreinte ou autre intervention non prévue

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la proposition de prestation d'assistance technique pour un montant annuel de 9 535€ HT/an.

#### **6/ Rencontre des élus de la commune de La Chapelle**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical qu'une réunion a eu lieu le 25 juin 2021 à la demande des élus de la commune de La Chapelle pour une présentation du syndicat et les possibilités d'adhésion au syndicat. Le service des eaux du Conseil Départemental a également assisté à cette réunion.

Une présentation du syndicat a eu lieu avec une description des différents ouvrages. La réunion s'est ensuite poursuivie avec différentes questions des deux parties.

A l'issue de la réunion, la commune a indiqué qu'elle évoquerait ce point en Conseil Municipal et informerait le S.I.E.P.A.B. de la suite donnée.

Le Conseil Syndical sera informé sur l'avancement de ce dossier et sera amené, si la commune souhaite poursuivre la procédure d'adhésion, à se prononcer sur les conditions d'adhésion.

## 7/ Questions diverses

### • Achat terrain A500 et A504 sur la commune de La Chambre pour l'acquisition du périmètre de protection immédiat du captage de la Pontière

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que l'ensemble des captages d'eau potable du syndicat ont fait l'objet d'une autorisation de prélèvement par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2011.

L'article 8.1 de cet arrêté prévoit que les terrains des périmètres de protection immédiate doivent être et demeurer propriété du SIEPAB ou faire l'objet d'une convention de gestion s'ils appartiennent à une collectivité publique.

Il rappelle que le périmètre immédiat s'étend sur 3 parcelles dont une appartient à la commune de Notre Dame du Cruet où une convention de Gestion de Mise à disposition sera signée et 2 parcelles appartenant à la même indivision.

Les 2 parcelles concernées s'étendent sur une surface totale de 5965m<sup>2</sup>, et sont composées en nature de taillis en forte pente. La Direction départementale des finances publiques de la Savoie a été consultée pour avoir une estimation de ces 2 parcelles. L'avis du domaine sur la valeur vénale a été reçu et présenté.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PROPOSE** d'acquérir ces parcelles pour un montant total de 1 000€ hors droits et taxes et charge Monsieur Le Président d'adresser cette proposition d'achat aux 3 propriétaires en indivision.

**AUTORISE** Monsieur Le Président a effectué toutes les démarches nécessaires et signer les documents.

### • Factures d'eau impayées

Monsieur Le Président informe le Conseil Syndical que certains abonnés ont fait l'objet de 2 courriers les informant qu'en cas d'absence de transmission de justificatifs de difficulté financière ou de paiement de leur facture, leur débit d'eau serait limité conformément au décret 2008-780 du 13 août 2008.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en place des pastilles de réduction de débit d'eau pour les abonnés ayant fait l'objet des 2 courriers,

**PRECISE** que d'autres abonnés feront l'objet également de courriers de réduction de débit.

### • Lotissement Chanet du Rivet III

Monsieur Chappellaz demande à Monsieur Le Président s'il a répondu au courrier adressé par Monsieur Le Maire de Saint Avre relatif au chantier du Chanet du Rivet III. Monsieur Le Président lui précise qu'il a bien reçu un courrier le 22 juillet 2021 et qu'une réponse a été envoyée le 26 juillet 2021.

Il lui demande ensuite un résumé du courrier. Monsieur Le Président précise qu'un rappel des différents mails et lettres a été effectué et notamment les 6 écrits précisant dès le 8 février 2021 qu'une rétrocession serait impossible vu les travaux réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.